



Le onze janvier deux mille dix-sept à dix-huit heures, le Conseil d'installation de la Communauté d'Agglomération « Annonay Rhône Agglo » s'est réuni au siège de la Communauté sous la présidence de Monsieur Simon PLENET, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Christian ARCHIER, Céline BONNET, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Yves BOULANGER, Brigitte BOURRET, Aïda BOYER, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, Thierry CHAPIGNAC, François CHAUVIN, Éliane COSTE, Alain CRESCINI, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Michèle DEYGAS, Denis DUCHAMP, Jean-Luc FANGET, Geneviève FAVERJON, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Louis-Claude GAGNAIRE, Alain GEBELIN, Aurélia GEREYS, Patrice GIRARD, Lucien LOUBET, Danielle MAGAND, Édith MANTELIN, Laurent MARCE, Vincent MAYOT, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Richard MOLINA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Marie-Hélène REYNAUD, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Alain THOMAS, Laurent TORGUE, Thomas TOULARASTEL, Jean-Pierre VALETTE, Armand VALLET et Alain ZAHM en qualité de délégués titulaires.

Monsieur Jean-Pierre LINOCIER en qualité de délégué suppléant.

Étaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Olivier DUSSOPT, Julia FOLTRAN, Frédéric FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Juanita GARDIER, Benoît GAUTHIER et Michel SEVENIER.

Pouvoirs et représentations :

Olivier DUSSOPT excusé, a donné pouvoir à Simon PLENET
Julia FOLTRAN excusée, a donné pouvoir à Antoinette SCHERER
Benoît GAUTHIER excusé, est représenté par Jean-Pierre LINOCIER, son suppléant.
Michel SEVENIER excusé, a donné pouvoir à Alain GEBELIN

Secrétaire de séance : Jean-Yves BONNET

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 5 janvier 2017

Membres en exercice : 57 titulaires et 23 suppléants Présents : 50 titulaires et 1 suppléant Pouvoirs : 3 Votants : 54

2017.001 - ADMINISTRATION GENERALE - CONSTITUTION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE D'ANNONAY RHONE AGGLO

SONT DONC ÉLUS ET PROCLAMÉS membres du Bureau, après qu'il a été procédé aux formalités électorales, les conseillers communautaires suivants, qui sont immédiatement installés dans leur fonction :

Président	Simon PLENET
1 ^{er} vice-président	Richard MOLINA
2 ^{ème} vice-présidente	Céline BONNET
3 ^{ème} vice-président	Alain ZAHM
4 ^{ème} vice-présidente	Edith MANTELIN
5 ^{ème} vice-président	Ronan PHILIPPE
6 ^{ème} vice-président	Patrick OLAGNE
7 ^{ème} vice-président	Laurent TORGUE
8 ^{ème} vice-président	Denis SAUZE
9 ^{ème} vice-président	Yves BOULANGER
10 ^{ème} vice-président	Thomas TOULARASTEL

11 ^{ème} vice-président	Yves FRAYSSE
12 ^{ème} vice-président	Christophe DELORD
13 ^{ème} vice-président	Daniel MISERY
14 ^{ème} vice-président	Laurent MARCE
15 ^{ème} vice-président	Patrice GIRARD
Annonay	Antoinette SCHERER
Maire d'Ardoix et conseillère déléguée	Sylvie BONNET
Maire de Bogy	Jean-Yves BONNET
Maire de Brossainc	Jean-Luc FANGET
Maire de Colombier-le-Cardinal et conseiller délégué	Olivier DE LAGARDE
Maire de Félines et conseiller délégué	Denis DUCHAMP
Conseiller de Quintenas et conseiller délégué	Dominique CHAMBON
Maire de Saint-Clair et conseiller délégué	René SABATIER
Maire de Saint-Cyr	Martine OLLIVIER
Maire de Saint-Désirat et conseiller délégué	Benoît GAUTHIER
Maire de Saint-Jacques-d'Atticieux	Brigitte BOURRET
Maire de Saint-Julien-Vocance et conseiller délégué	Christian ARCHIER
Maire de Savas et conseiller délégué	Alain THOMAS
Maire de Thorrenc et conseiller délégué	Christian FOREL
Maire de Vinzieux	Armand VALLET
Maire de Vocance	Virginie FERRAND
Conseillère déléguée	Marie-Claire MICHEL
Conseillère déléguée	Martine CHAMBON

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

* * * * *

Monsieur Yves FRAYSSE entre en séance et prend part aux votes suivants.

* * * * *

2017.002 – ADMINISTRATION GENERALE - DELEGATIONS DE POUVOIRS AU BUREAU ET AU PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 51 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Madame Virginie FERRAND), ET 3 ABSTENTIONS (Madame Michèle DEYGAS, Messieurs Eric PLAGNAT et Marc-Antoine QUENETTE),

CHARGE Monsieur le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- de procéder à la réalisation d'emprunts dans les conditions qui seront fixées par le conseil communautaire par délibération
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 500 000 €,
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes et de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 10 000 €,

- de prendre toute décision relative au personnel n'entraînant pas d'ajustement du tableau des emplois, exceptée la détermination du régime indemnitaire des agents titulaires et la définition des conditions de recrutement des agents non titulaires,
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de décider l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 25 000€,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- d'autoriser, au nom de la Communauté d'Agglomération, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- d'exercer le droit de préemption délégué par les communes dans des conditions qui seront fixées par le Conseil communautaire par délibération,
- d'intenter au nom de la Communauté d'Agglomération les actions en justice ou de défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, dans les conditions qui seront fixées par le conseil communautaire par délibération,
- de signer des conventions de mise à disposition de locaux, à titre précaire ou non, ainsi que leurs avenants, avec des associations, des collectivités, l'État, ou d'autres organismes,

PRÉVOIT qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son représentant qu'il aura désigné parmi les membres du Conseil Communautaire,

CHARGE le Bureau, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- de valider les modifications de statuts d'organismes extérieurs auxquels adhère la Communauté d'Agglomération, tant qu'elles n'entraînent pas de conséquence sur les relations financières entre la communauté et ledit organisme,
- de fixer les tarifs des services publics communautaires et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Communauté qui n'ont pas un caractère fiscal, et en particulier :
 - les tarifs de location de salles (EEJM, pépinière d'entreprises...)
 - les tarifs des services culturels (saison culturelle, bibliothèque, musées...)
 - les tarifs des services sportifs (piscine...)
 - les tarifs des services publics en lien avec la compétence déchets (déchèteries...)
 - les tarifs des services publics en lien avec la compétence assainissement (redevance de l'assainissement collectif)
 - les tarifs des services publics en lien avec la compétence transport.
 - les tarifs en lien avec l'administration générale (photocopies de documents d'archives ou administratifs...)
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- de décider l'aliénation de biens mobiliers d'une valeur strictement supérieure à 25.000€ et inférieure à 50.000 €,
- de solliciter des subventions auprès de collectivités territoriales ou d'autres organismes,
- d'octroyer des subventions aux associations ou aux entreprises et des aides à l'investissement ou à l'immobilier d'entreprises,
- d'adhérer à des groupements de commandes, de désigner des représentants et de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces groupements ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- d'adhérer, au nom de la Communauté d'Agglomération, à des associations,
- de définir les conditions de recrutement des agents non titulaires,
- d'ajuster le tableau des emplois et de déterminer le régime indemnitaire des agents titulaires,
- de signer des conventions de mise à disposition de personnel avec d'autres collectivités, l'État ou d'autres organismes,
- de signer toute convention de prestation de service dans le cadre de l'article L5216-7-1 du Code général des collectivités territoriales,
- de décider d'acheter ou de vendre des terrains ou des bâtiments et de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de ces opérations,
- de signer des conventions de parrainage, de mécénat, ou de coproduction et leurs avenants,
- de signer des conventions de partenariat avec des associations, des collectivités, l'État ou d'autres organismes et leurs avenants,

RAPPELLE qu'en vertu des dispositions de l'article L5211-10 précité, lors de chaque réunion du conseil communautaire, Monsieur le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil de Communauté.

* * * *

2017.003 - ADMINISTRATION GENERALE - DELEGATION DE COMPETENCE AU PRESIDENT : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE ET DE REPRESENTER ANNONAY RHONE AGGLO EN JUSTICE DANS LES ACTIONS INTENTEES CONTRE ELLE : CAS DEFINIS PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DONNE délégation au Président pour représenter Annonay Rhône Agglo en justice et notamment intenter en son nom les actions en justice, défendre celle-ci dans les actions intentées contre elle, intervenir au nom de cette dernière dans les actions où elle y a intérêt, et exercer toutes les voies de recours utiles y compris en appel et en cassation, selon les conditions et modalités sus mentionnées,

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

* * * *

2017.004 - INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DELEGUES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et PAR 51 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Madame Virginie FERRAND et Monsieur Eric PLAGNAT) ET 2 ABSTENTIONS (Messieurs Denis NEIME et Marc-Antoine QUENETTE),

APPROUVE cette proposition,

FIXE les indemnités comme suit :

Pour le président :

67.50% du traitement correspondant à l'indice terminal de la fonction publique,

Pour les vice-présidents :

19.50% du traitement correspondant à l'indice terminal de la fonction publique,

Pour les conseillers communautaires délégués :

6.00% du traitement correspondant à l'indice terminal de la fonction publique,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

* * * *

Madame Juanita GARDIER entre en séance et prend part aux votes suivants.

* * * *

2017.005 - ADMINISTRATION GENERALE – CRÉATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) ET DÉSIGNATION DES SES MEMBRES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

CRÉE une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

FIXE le nombre et la répartition des sièges de la CLECT comme suit :

COMMUNE	Nombre de sièges
Annonay	5
Ardoix	1
Bogy	1
Boulieu-lès-Annonay	1
Brossainc	1
Charnas	1
Colombier-le-Cardinal	1
Davézieux	1
Félines	1
Monestier	1
Limony	1
Peaugres	1
Quintenas	1
Roiffieux	2
Saint-Clair	1
Saint-Cyr	1
Saint-Désirat	1
Saint-Jacques-d'Atticieux	1
Saint-Julien-Vocance	1
Saint-Marcel-lès-Annonay	1
Savas	1
Serrières	1
Talencieux	1
Thorrenc	1
Vanosc	1
Vernosc-lès-Annonay	1
Villevocance	1
Vinzieux	1
Vocance	1
TOTAL	34

Cette répartition permet en effet d'assurer une représentation de l'ensemble des communes identique à celle qui est la leur au Bureau communautaire. Toutes les communes sont représentées.

DESIGNE les personnes suivantes comme membres de la CLECT (liste par ordre alphabétique :

	Prénom et Nom membre de la CLECT, par ordre alphabétique	Représentant de la commune de ...
1	ARCHIER Christian	Saint-Julien-Vocance
2	BONNET Céline	Boulieu-lès-Annonay
3	BONNET Jean-Yves	Bogy
4	BONNET Sylvie	Ardoix
5	BOULANGER Yves	Vanosc
6	BOURRET Brigitte	Saint-Jacques-d'Atticieux
7	CHAMBON Dominique	Quintenas

8	CHAMBON Martine	Roiffieux
9	DE LAGARDE Olivier	Colombier-le-Cardinal
10	DELORD Christophe	Roiffieux
11	DUCHAMP Denis	Félines
12	FANGET Jean-Luc	Brossainc
13	FERRAND Virginie	Vocance
14	FOREL Christian	Thorrenc
15	FRAYSSE Yves	Charnas
16	GAUTHIER Benoît	Saint-Désirat
17	GIRARD Patrice	Saint-Marcel-lès-Annonay
18	GRENIER Joël	Saint-Clair
19	MANTELIN Edith	Annonay
20	MARCE Laurent	Talencieux
21	MICHEL Marie-Claire	Annonay
22	MISERY Daniel	Annonay
23	MOLINA Richard	Limony
24	OLAGNE Patrick	Vernosc-lès-Annonay
25	OLLIVIER Martine	Saint-Cyr
26	PHILIPPE Ronan	Peaugres
27	PLENET Simon	Annonay
28	SAUZE Denis	Monestier
29	SCHERER Antoinette	Annonay
30	THOMAS Alain	Savas
31	TORGUE Laurent	Serrières
32	TOULARASTEL Thomas	Villevocance
33	VALLET Armand	Vinzieux
34	ZAHM Alain	Davézieux

PRECISE que les membres de la CLECT procéderont, lors de la 1^{ère} réunion, à l'élection du président et du vice-président de ladite commission,

CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'application de la présente délibération et de signer tous documents s'y rapportant.

* * * *

2017.006 VALIDATION DU PRINCIPE D'UN EGAL ACCES AU GUICHET D'ACCUEIL PETITE ENFANCE POUR LES FAMILLES D'ANNONAY RHONE AGGLO, SANS DISTINCTION DU LIEU D'HABITATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le principe évoqué ci-dessus pour l'accès des familles d'Annonay Rhône Agglo au Guichet d'accueil petite enfance,

DEMANDE au Conseil d'administration du CIAS de modifier les critères d'accès au Guichet petite enfance dans les conditions mentionnées ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

* * * *

2017.007 – ACCES DU GRAND PUBLIC AUX EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES : UNIFICATION DES TARIFS POUR L'ENSEMBLE DES HABITANTS D'ANNONAY RHONE AGGLO

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'arrêter les tarifs des équipements listés ci-dessus aux montants en vigueur au 31 décembre 2016 tels qu'ils sont rappelés ci-dessus,

DECIDE d'appliquer ces tarifs de manière homogène pour l'ensemble des usagers d'Annonay Rhône Agglo, dans les conditions prévues initialement par la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay pour ses propres usagers,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge, à signer toutes les pièces de rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

* * * *

2017.008 – FINANCES - ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DE L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS – BUDGET ANNEXE REGIE DES TRANSPORTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement 2017 avant le vote du budget primitif 2017,

DÉLIVRE cette autorisation dans la limite du quart des crédits ouverts en 2016,

AFFECTE les crédits budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous de répartition par budgets et par chapitres budgétaires,

EPCI: ANNONAY RHONE AGGLO - Budget Principal				
	Vivarhône	Annonay Agglo	Total	Limite du 1/4
Chapitre 20	5 700,00 €	382 000,00 €	387 700,00 €	96 925,00 €
Chapitre 204	687 800,00 €	1 095 275,00 €	1 783 075,00 €	445 768,75 €
Chapitre 21	54 000,00 €	1 120 150,00 €	1 174 150,00 €	293 537,50 €
Chapitre 23	3 035 276,00 €	1 660 922,82 €	4 696 198,82 €	1 174 049,71 €

EPCI: ANNONAY RHONE AGGLO - Budget Transports				
	Vivarhône	Annonay Agglo	Total	Limite du 1/4
Chapitre 20		30 000,00 €	30 000,00 €	7 500,00 €
Chapitre 204		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 21		37 100,00 €	37 100,00 €	9 275,00 €
Chapitre 23		0,00 €	0,00 €	0,00 €

EPCI: ANNONAY RHONE AGGLO - Budget Régie des Transports				
	Vivarhône	Annonay Agglo	Total	Limite du 1/4
Chapitre 20		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 204		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 21		50 456,00 €	50 456,00 €	12 614,00 €
Chapitre 23		0,00 €	0,00 €	0,00 €

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

* * * *

2017.009 – FINANCES - ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DE L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 – BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Président, dans l'attente du vote du budget primitif 2017 – budget annexe régie d'assainissement – à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement,

DIT que cette autorisation est délivrée dans la limite maximale fixée par la loi, à savoir le quart des crédits ouverts sur l'exercice 2016 du budget annexe de la régie assainissement du Bassin d'Annonay (communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay) et du budget annexe SPANC (communauté de communes Vivarhône),

PRECISE que le montant maximum et l'affectation par chapitres des crédits budgétaires correspondants est fixé comme suit :

	Crédits ouverts 2016 Régie assainissement du Bassin d'Annonay	Crédits ouverts 2016 SPANC	Total crédits ouverts 2016
Chapitre 20	180 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €
Chapitre 21	355 000,00 €	0,00 €	355 000,00 €
Chapitre 23	1 282 370,00 €	0,00 €	1 282 370,00 €

	Total crédits ouverts en 2016	Limite du 1/4
Chapitre 20	180 000,00 €	45 000,00 €
Chapitre 21	355 000,00 €	88 750,00 €
Chapitre 23	1 282 370,00 €	320 592,50 €

INDIQUE que dans l'hypothèse ou postérieurement à la présente délibération le montant des crédits ouverts serait modifié, soit par une décision modificative, soit par la mise en œuvre d'un prélèvement sur dépenses imprévues d'investissement, la limite légale maximale fixée précédemment serait automatiquement recalculée sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau,

CHARGE Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier d'Annonay, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

* * * * *

2017.010 - INFORMATIQUE - ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DES INFOROUTES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir procédé aux formalités électorales,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la demande d'adhésion au Syndicat mixte des Inforoutes d'Annonay Rhône Agglo, en lieu et place de ses communes membres,

DÉSIGNE en tant que représentants de la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte des Inforoutes, les conseillers suivants :

Représentants titulaires :

Aïda BOYER (Annonay)
Dominique CHAMBON (Quintenas)
Alain THOMAS (Savas et délégué TIC)

Représentants suppléants :

Céline BONNET (Boulieu-lès-Annonay)
Yves FRAYSSE (Charnas)
Laurent MARCE (Talencieux)

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

* * * *

2017.011 - COMMANDE PUBLIQUE – VALIDATION DES MODALITES DE DEPOT DES LISTES ET DE SCRUTIN POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'accepter les modalités de dépôt des listes et de scrutin, telles qu'elles ont été exposées ci-dessus en vue de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

CHARGE Monsieur le Président de toutes les démarches utiles à cet effet.

* * * *

2017.012 - COMMANDE PUBLIQUE - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et avoir procédé aux formalités électives,

ELIT en tant que membres de la Commission d'appel d'offres :

Membres titulaires

Céline BONNET (Boulieu-lès-Annonay)
Virginie FERRAND (Vocance)
Edith MANTELIN (Annonay)
Richard MOLINA (Limony)
Marie-Hélène REYNAUD (Davézieux)

Membres suppléants

Yves BOULANGER (Vanosc)
Yves FRAYSSE (Charnas)
Laurent MARCE (Talencieux)
Denis SAUZE (Monestier)
Thomas TOULARASTEL (Villevocance)

DESIGNE Monsieur le Président, ou son représentant, pour assurer la Présidence de la Commission d'appel d'offres,

CHARGE Monsieur le Président de toutes les démarches utiles à cet effet.

* * * *

2017.013 – RESSOURCES HUMAINES - IMPLICATION DE LA FUSION-EXTENSION EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES ET ADHÉSION PARTIELLE AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir procédé aux formalités électives, et en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les décisions proposées ci-dessus dans le cadre de la création d'Annonay Rhône Agglo, issue de la fusion entre la Communauté de communes Vivarhône et la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay et de l'extension aux communes d'Ardoix et de Quintenas.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion partielle au CNAS pour le personnel issu de la Communauté de communes Vivarhône et à verser au CNAS la cotisation correspondante,

DESIGNE Madame Céline BONNET membre de l'organe délibérant, en qualité de représentant élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces s'y rapportant.

* * * *

2017.014 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : COMITE TECHNIQUE (CT) ET COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL – INSTITUTION DU PARITARISME ET CREATION DE COMITES COMMUNS AU CIAS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

INSTAURE, sous réserve d'une délibération concordante du Conseil d'administration du CIAS, un Comité technique et un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail communs aux agents d'Annonay Rhône Agglo et du CIAS, rattachés à Annonay Rhône Agglo,

FIXE, pour le comité technique, à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel, et en nombre égal celui des représentants suppléants,

FIXE, pour le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel, et en nombre égal celui de représentants suppléants,

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants d'Annonay Rhône Agglo et du CIAS au comité technique égal à celui des représentants du personnel, soit 5, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants devant être désignés par Annonay Rhône Agglo et 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants devant être désignés par le CIAS,

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants d'Annonay Rhône Agglo et du CIAS au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail égal à celui des représentants du personnel, soit 5, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants devant être désignés par Annonay Rhône Agglo et 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants devant être désignés par le CIAS,

CHARGE le Président, ou l'élu en charge du dossier, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

* * * * *

2017.015 – AMENAGEMENT - ADHESION D'ANNONAY RHONE AGGLO AU DISPOSITIF PARTENARIAL D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE GEOARDECHE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'adhésion d'Annonay Rhône Agglo à GéoArdèche, sous réserve de l'inscription des crédits correspondant au budget 2017,

NOTE que cette adhésion se fera au bénéfice des services d'Annonay Rhône Agglo et de ceux de l'ensemble des communes membres,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

* * * * *

2017.016 – AMENAGEMENT - DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'ANNONAY RHONE AGGLO AU SEIN DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE « VIA FLUVIA »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DESIGNE en tant que représentants d'Annonay Rhône Agglo au sein de la conférence intercommunale de l'Entente pour la « Via Fluvia », les conseillers suivants :

3 titulaires :

Sylvie BONNET (Ardoix)

Olivier DE LAGARDE (Colombier-le-Cardinal)

Christophe DELORD (Roiffieux)

3 suppléants :

Daniel MISERY (Annonay)
Ronan PHILIPPE (Peaugres)
Denis SAUZE (Monestier)

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

* * * * *

2017.017 - AMENAGEMENT - ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE ARDECHE VERTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'adhérer au Syndicat Mixte Ardèche Verte,

DÉSIGNE en tant que représentants d'Annonay Rhône Agglo au sein du Syndicat Mixte Ardèche Verte les conseillers suivants pour le Comité syndical:

Dominique CHAMBON (Quintenas)
Christophe DELORD (Roiffieux)
Benoît GAUTHIER (Saint-Désirat)
Marie-Hélène REYNAUD (Davézieux)
Denis SAUZE (Monestier)
Antoinette SCHERER (Annonay)

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

* * * * *

2017.018 – ECONOMIE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU GRAND PROJET RHÔNE-ALPES (GPRA) RHONE MEDIAN

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE en tant que représentants d'Annonay Rhône Agglo au sein du GPRA , Rhône Médian, les conseillers suivants :

Monsieur Alain ZAHM en qualité de représentant titulaire,

Monsieur Denis DUCHAMP en qualité de suppléant.

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

* * * * *

2017.019 – ECONOMIE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ENTENTE INTERCOMMUNALE TRIDAN

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE en tant que représentants d'Annonay Rhône Agglo au sein de l'entente intercommunale TRIDAN, les conseillers suivants :

3 Conseillers titulaires :
Simon PLENET - Président
Richard MOLINA (Limony)
Alain ZAHM (Davézieux)

3 Conseillers suppléants :

Benoît GAUTHIER (Saint-Désirat)
Denis SAUZE (Monestier)
René SABATIER (Saint-Clair)

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

* * * * *

2017.020 – ECONOMIE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE LOCAL D'INSTALLATION DES AGRICULTEURS (CLI)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE en tant que représentants d'Annonay Rhône Agglo au sein du Comité Local à l'installation, les conseillers suivants :

Céline BONNET (Boulieu-lès-Annonay)
Jean-Yves BONNET (Bogy)
Sylvie BONNET (Ardoix)
Michel CHAPPAT (Savas)
Olivier DE LAGARDE (Colombier-le-Cardinal)
Yves FRAYSSE (Charnas)
Patrick OLAGNE (Vernosc-lès-Annonay)
Denis SAUZE (Monestier)
Antoinette SCHERER (Annonay)
Pierre SEUX (Saint-Cyr)

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

* * * * *

2017.021 – URBANISME - ARRET DU PLU DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL-LÈS-ANNONAY ET BILAN DE LA CONCERTATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

TIRE le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant la révision du PLU, tel qu'il est annexé à la présente,

ARRETE le projet de PLU, tel qu'il est annexé à la présente,

PRECISE que le projet de Plan Local d'Urbanisme de Saint-Marcel-lès-Annonay sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L.153-11, L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.
- aux communes limitrophes et aux organismes qui ont demandé à être consultés
- aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

* * * * *

2017.022 - URBANISME - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHONE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE en tant que représentants d'Annonay Rhône Agglo au sein du Syndicat Mixte des Rives du Rhône, les conseillers suivants :

12 Conseillers titulaires :

Sylvie BONNET (Ardoix)
Dominique CHAMBON (Quintenas)

Dominique CHARRA (Vernosc-lès-Annonay)
Patrick COMBE (Peaugres)
Yves FRAYSSE (Charnas)
Danielle MAGAND (Annonay)
Richard MOLINA (Limony)
René SABATIER (Saint-Clair)
Denis SAUZE (Monestier)
Antoinette SCHERER (Annonay)
Laurent TORGUE (Serrières)
Thomas TOULARASTEL (Villevoiance)

2 Membres du Bureau :

Denis SAUZE (Monestier)
Thomas TOULARASTEL (Villevoiance)

12 Conseillers suppléants :

Céline BONNET (Bouliou-lès-Annonay)
Matthieu CABANTOU (Annonay)
Christiane CLEMENT (Thorrenc)
Daniel EDELY (Villevoiance)
Anthony LAURENT (Annonay)
René PARAT (Vernosc-lès-Annonay)
Benjamin RELING (Vanosc)
Jean-Pierre LINOCIER (Saint-Désirat)
Danielle SERILLON (Serrières)
Alain THOMAS (Savas)
Armand VALLET (Vinzieux)
Alain ZAHM (Davézieux)

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

* * * *

2017.023 – URBANISME – ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EPURES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'adhésion à l'agence d'urbanisme EPURES,

DESIGNE en tant que représentants d'Annonay Rhône Agglo au sein de l'assemblée générale d'EPURES, les conseillers suivants :

Denis SAUZE (Monestier)
Antoinette SCHERER (Annonay)
Laurent TORGUE (Serrières)

DESIGNE en tant que représentant d'Annonay Rhône Agglo au sein du Conseil d'administration d'EPURES, Monsieur Denis SAUZE,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

* * * *

2017.024 – URBANISME - RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'établir la Commission locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) comme suit :

COLLEGES ELUS

Stéphanie BARBATO (Annonay)
Olivier DUSSOPT (Annonay)
Denis LACOMBE (Annonay)
Danielle MAGAND (Annonay)
Daniel MISERY (Annonay)
Eric PLAGNAT (Annonay)
Monsieur Denis SAUZE (Monestier)
Antoinette SCHERER (Annonay)

AUTRES PARTICIPANTS DE DROIT (ne font pas l'objet du vote)

- Le Préfet ou son représentant,
- Le directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- Le directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ou son représentant,

AUTRE PARTICIPANTS DESIGNES (ne font pas l'objet du vote)

- Monsieur Eric DHENNIN, Architecte,
- Monsieur François CHOMEL
en tant que personnes qualifiées au titre de la préservation du patrimoine,
- Monsieur Philippe GRANGE, Président de l'Association « les Vieux Quartiers » d'Annonay,
- Madame Patricia LORO, représentant la Chambre du Commerce et d'Industrie de l'Ardèche
en tant que personnes qualifiées au titre des intérêts économiques concernés.

PRECISE que Monsieur le Maire d'Annonay assurera la présidence de la commission. Par ailleurs, l'Architecte des Bâtiments de France assistera, avec voix consultative, aux réunions de cette commission.

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

* * * * *

2017.025 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ARDECHE (SDIS)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE en tant que candidats, pour représenter Annonay Rhône Agglo au sein du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche, les conseillers suivants :

Représentant titulaire : Christian ARCHIER (Saint-Julien-Vocance)
Représentant suppléant : Marie-Hélène REYNAUD (Davézieux)

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

* * * * *

2017.026 - TOURISME – CREATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL D'ANNONAY RHONE AGGLO SOUS FORME D'ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE, la création sous forme d'EPIC de l'Office de Tourisme intercommunal d'Annonay Rhône Agglo (nom commercial : « Office de Tourisme Ardèche Grand Air ») à partir du 1^{er} janvier 2017,

ADOpte les statuts de l'Office de Tourisme d'Annonay Rhône Agglo annexés à la présente délibération et fixant les missions et l'organisation de l'EPIC,

APPROUVE les modalités de désignation des membres du Comité de direction de l'Office de Tourisme d'Annonay Rhône Agglo telle qu'elles sont énoncées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces administratives et comptables relatives à cette délibération.

* * * *

2017.027 – TOURISME - ELECTION DES REPRESENTANTS AU PREMIER COLLEGE DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL D'ANNONAY RHONE AGGLO

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir procédé aux formalités électorales,

ELIT comme représentants titulaires et suppléants d'Annonay Rhône Agglo au Comité de Direction de l'Office de tourisme et en formant le premier collège les conseillers communautaires suivants :

11 représentants titulaires :

Céline BONNET (Boulieu-lès-Annonay)
Jean-Yves BONNET (Bogy)
Sylvie BONNET (Ardoix)
Yves BOULANGER (Vanosc)
Olivier DE LAGARDE (Colombier-le-Cardinal)
Christophe DELORD (Roiffieux)
Geneviève FAVERJON (Boulieu-lès-Annonay)
Juanita GARDIER (Annonay)
Daniel MISERY (Annonay)
Patrick OLAGNE (Vernosc-lès-Annonay)
Marie-Hélène REYNAUD (Davézieux)

11 représentants suppléants :

Aïda BOYER (Annonay)
Martine CHAMBON (Roiffieux)
François CHAUVIN (Annonay)
Julia FOLTRAN (Annonay)
Yves FRAYSSE (Charnas)
Alain GEBELIN (Annonay)
Ronan PHILIPPE (Peaugres)
Denis SAUZE (Monestier)
Antoinette SCHERER (Annonay)
Laurent TORGUE (Serrières)
Alain ZAHM (Davézieux)

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

* * * *

2017.028 – TOURISME - FIXATION DES TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la désignation de l'Office de tourisme Ardèche Grand Air, établissement public industriel et commercial, comme service en charge de la collecte de la taxe de séjour sur la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo à partir du 1^{er} janvier 2017,

APPROUVE la mise en place à l'échelle de l'Office de tourisme Ardèche Grand Air d'une plateforme web de télédéclaration et de règlement de la taxe de séjour à partir de l'année 2017,

DECIDE de fixer le barème, la grille et les tarifs 2017 ainsi que les modalités de perception de la taxe de séjour comme indiqué ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer l'ensemble des pièces administratives et comptables relatives à cette décision,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à solliciter tout autre financement possible dans le cadre de cette opération et à signer tous les documents afférents.

* * * * *

2017.029 - TRANSPORTS – CREATION D'UNE REGIE DES TRANSPORTS DOTEES DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE ET ADOPTION DE SES STATUTS ET DE SON RÈGLEMENT INTERIEUR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DECIDE de créer, pour gérer l'exploitation directe des services publics de transport, une régie dotée de la seule autonomie financière dénommée « Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo »,

FIXE la date de création de la régie au 1er janvier 2017 pour une entrée en activité immédiate,

CONFIE à cette régie, sur son périmètre de compétences précisé dans ses statuts, les missions suivantes :

- la gestion technique et commerciale des services de transports,
- l'entretien et la maintenance des biens mobiliers et immobiliers,
- la gestion des relations avec les usagers,
- le tout dans le respect de la réglementation en vigueur.

DECIDE que la dotation initiale représente la contrepartie des créances ainsi que des apports en nature ou en espèces effectués par la Communauté d'Agglomération déduction faite des dettes ayant grevé leur acquisition, lesquelles sont mises à la charge de la régie.

DIT que cette dotation sera fixée lors d'un prochain conseil communautaire,

APPROUVE les statuts et le règlement intérieur ci-annexés,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

* * * * *

2017.030 - TRANSPORTS – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES TRANSPORTS D'ANNONAY RHONE AGGLO

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DESIGNE comme membres du Conseil d'exploitation de la régie des transports dénommée « Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo », à compter du 11 janvier 2017, les conseillers suivants :

- Céline BONNET (Boulieu-lès-Annonay)
- Alain CRESCINI (Peaugres)
- Thomas TOULARASTEL (Villevoince)
- Agnès REYNIER, inspectrice de l'Éducation nationale
- Solange DIARD, ancienne déléguée du SIVD

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

* * * * *

2017.031 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'ANNONAY RHÔNE AGGLO AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT - COLLEGES ET LYCEES SITUES SUR LE TERRITOIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir procédé aux formalités électorales,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les désignations des représentants d'Annonay Rhône Agglo au sein des Conseils d'Administration des établissements suivants, comme suit :

Conseil d'Administration du Collège de la Lombardière (représentant avec voix consultative) : Marie-Claire MICHEL

Conseil d'Administration du Collège des Perrières (représentant avec voix délibérative) : Julia FOLTRAN

Conseil d'Administration du LEP J.&E. de Montgolfier (représentant avec voix délibérative) : Yves BOULANGER

Conseil d'Administration de la Cité scolaire du Lycée Boissy d'Anglas et SEP Cuminal (représentant avec voix délibérative) : Yves BOULANGER

CHARGE Monsieur le Président de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche ainsi qu'aux établissements publics locaux d'enseignement précités.

* * * *

2017.032 - DECHETS - VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR L'ANNEE 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 53 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Madame Virginie FERRAND, Messieurs Eric PLAGNAT et Marc-Antoine QUENETTE),

FIXE les taux de TEOM applicables sur son territoire pour l'année 2017 de la façon suivante :

- 10,35 % pour les communes d'Annonay, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Le Monestier, Roiffieux, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Julien-Vocance, Saint-Marcel-lès-Annonay, Savas, Talencieux, Thorrenc, Vanosc, Vernosc-lès-Annonay, Villevocance, Vocance.
- 11,70% pour les communes de Bogy, Brossainc, Charnas, Colombier-le-Cardinal, Félines, Limony, Peaugres, Saint-Désirat, Saint-Jacques-d'Atticieux, Serrières, Vinzieux.
- 12,78 % pour les communes d'Ardoix et Quintenas.

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

* * * *

2017.033 - DECHETS - DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT DE TRAITEMENT DES DECHETS ARDECHE DROME (SYTRAD)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 50 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Madame Virginie FERRAND et Messieurs Eric PLAGNAT et Marc-Antoine QUENETTE) ET 3 ABSTENTIONS (Mesdames Brigitte BOURRET et Martine OLLIVIER et Monsieur René SABATIER),

DEMANDE son adhésion au Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme pour la partie de son territoire composée des communes de Annonay, Ardoix, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Le Monestier, Quintenas, Roiffieux, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Julien-Vocance, Saint-Marcel-lès-Annonay, Savas, Talencieux, Thorrenc, Vanosc, Vernosc-lès-Annonay, Villevocance et Vocance,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

* * * *

2017.034 - DECHETS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'ANNONAY RHONE AGGLO AU SYNDICAT DE TRAITEMENT DES DECHETS ARDECHE DROME (SYTRAD)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DESIGNE, en cas d'adhésion effective d'Annonay Rhône Agglo au SYTRAD, les représentants suivants d'Annonay Rhône Agglo au sein du Comité Syndical du SYTRAD :

5 Titulaires :

Simon PLENET – Président

Dominique CHAMBON (Quintenas)

Patrice GIRARD (Saint-Marcel-lès-Annonay)

Laurent MARCE (Talencieux)
Richard MOLINA (Limony)

5 Suppléants :

Céline BONNET (Boulieu-lès-Annonay)
Louis-Claude GAGNAIRE (Roiffieux)
René SABATIER (Saint-Clair)
Denis SAUZE (Monestier)
Jean-Pierre VALETTE (Annonay)

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

* * * * *

2017.035 - ASSAINISSEMENT - CREATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT ET ADOPTION DE SES STATUTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DECIDE de créer, pour l'exploitation du service d'assainissement, une régie dotée de la simple autonomie financière, dénommée « régie d'assainissement Annonay Rhône Agglo »,

ADOpte pour cette régie les statuts figurant en annexe de la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

* * * * *

2017.036 - ASSAINISSEMENT - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DESIGNE en tant que représentants d'Annonay Rhône Agglo au sein du conseil d'exploitation de la régie d'assainissement les conseillers communautaires suivants :

Michel CHAPPAT (Savas)
Daniel FRERE (Vanosc)
Patrice GIRARD (Saint-Marcel-lès-Annonay)
Lucien LOUBET (Davézieux)
Laurent MARCE (Talencieux)
Richard MOLINA (Limony)
Jean-Pierre VALETTE (Annonay)

Et 3 représentants de la Société civile :

Paul LINOSSIER, représentant de l'association UFC Que Choisir
Dominique WOJYLACK, représentant des usagers de l'eau d'Annonay et sa région,
Luc BRIAS, représentant de l'association de pêche la Gaule Annonéenne

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

* * * * *

2017.037 - ENVIRONNEMENT - DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT DES 3 RIVIERES ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la demande d'adhésion au Syndicat des 3 Rivières d'Annonay Rhône Agglo en lieu et place et pour le compte des communes anciennement membres de la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay, à savoir les communes suivantes : Annonay, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Le Monestier, Roiffieux, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Julien-Vocance,

Saint-Marcel-lès-Annonay, Savas, Talencieux, Thorrenc, Vanosc, Vernosc-lès-Annonay, Villevocance et Vocance

DÉSIGNE en tant que représentants d'Annonay Rhône Agglo au sein du Conseil Syndical du Syndicat des 3 Rivières, les conseillers suivants :

15 représentants titulaires :

Alex BLANCHET (Vocance)
Céline BONNET (Boulieu-lès-Annonay)
Thierry DE GLO DE BESSES (Saint-Julien-Vocance)
Christophe DELORD (Roiffieux)
Olivier FOURNERON (Thorrenc)
Yves FRAYSSE (Charnas)
Daniel FRERE (Vanosc)
Patrick LARGERON (Annonay)
Marcel MARSEGUERRA (Saint-Marcel-lès-Annonay)
Vincent MAYOT (Vernosc-lès-Annonay)
Daniel MISERY (Annonay)
Richard MOLINA (Limony)
Denis SAUZE (Monestier)
Frédéric SCHMELZLE (Villevocance)
Jean-Pierre VALETTE (Annonay)

5 représentants suppléants :

Christian ARCHIER (Saint-Julien-Vocance)
Juan ARCHIER (Vocance)
Louis-Claude GAGNAIRE (Roiffieux)
Geneviève MARTINAUX (Talencieux)
Edith MANTELIN (Annonay)

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

* * * *

2017.038 – POURSUITE DU CONVENTIONNEMENT AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (S.P.A.) « LA VIVAROISE »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 55 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (Madame Virginie FERRAND),

APPROUVE la poursuite du partenariat avec la S.P.A. « La Vivaroise » dans les modalités définies par la convention ci-annexée, pour laquelle Annonay Rhône Agglo se substitue, pour l'ensemble des droits et obligations afférents, à Annonay Agglo, et ce pour le territoire composé des communes suivantes : Annonay, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Le Monestier, Roiffieux, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Julien-Vocance, Saint-Marcel-lès-Annonay, Savas, Talencieux, Thorrenc, Vanosc, Vernosc-lès-Annonay, Villevocance et Vocance

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

* * * *

2017.039 - COHESION SOCIALE - DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir procédé aux formalités administratives,

ELIT en tant que représentants d'Annonay Rhône Agglo au sein du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bassin d'Annonay les conseillers suivants :

8 conseillers titulaires :

Yves BOULANGER (Vanosc)
Martine CHAMBON (Roiffieux)
Eliane COSTE (Annonay)
Geneviève FAVERJON (Boulieu-lès-Annonay)
Patrick OLAGNE (Vernosc-lès-Annonay)
Ronan PHILIPPE (Peaugres)
Marie-Claire MICHEL (Annonay)

Marie-Hélène REYNAUD (Davézieux)

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

* * * *

2017.040 - COHESION SOCIALE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA MISSION LOCALE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE en tant que représentants d'Annonay Rhône Agglo au sein de la mission locale, les conseillers suivants :

11 Conseillers titulaires :

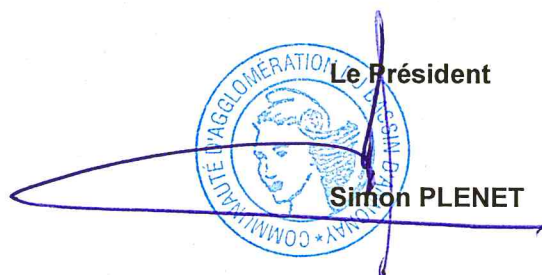
Sylvie BONNET (Ardoix)
Nicole ARCHIER (Peaugres)
Yves BOULANGER (Vanosc)
Martine CHAMBON (Roiffieux)
Dominique CHARRA (Vernosc-lès-Annonay)
Nadège COUZON (Annonay)
Julia FOLTRAN (Annonay)
Delphine GAILLARD (Boulieu-lès-Annonay)
Myriam GAILLARD (Roiffieux)
Aurélia GEREYS (Vernosc-lès-Annonay)
Michel SEVENIER (Annonay)

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

La séance est levée à 20h.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Simon PLENET



Affiché le **16 JAN. 2017** en vertu de l'article 5121-5 du CGCT.

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées.